

Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 15 décembre 2016 à 20 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Présents : Xavier Gaudio, Henri Arbeille, Delphine Bart, Sabine Bénétrix, Sabine Dassé, Philippe Gelez, Christophe Gès, Jérôme Lacroix, Georges Lagardère, Françoise Lalande, Serge Messanges, David Minvielle, Cathy Montaut, Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Sarthou, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Nadine Lartigau à Jérôme Lacroix, Jean-Pierre Orgeval à Marie-Françoise Péré-Gaudio, Pierre Servary à Henri Arbeille.

Absents excusés : aucun.

Secrétaire : Sabine Bénétrix

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

1. Installation de Messieurs Jean-Pierre Orgeval et Georges Lagardère

Suite aux démissions de conseillers municipaux et conformément au code électoral et au code des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante acte l'installation de messieurs Jean-Pierre Orgeval et Georges Lagardère.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale à Jean-Pierre Orgeval ainsi qu'à Georges Lagardère retenu par des obligations professionnelles.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2016

Vote : unanimité

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2016 est approuvé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Fixation du nombre d'adjoints

Vote : unanimité

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des adjoints, l'assemblée délibérante décide de réduire le nombre d'adjoints de 8 à 3.

Monsieur le maire précise la nouvelle organisation municipale qui sera articulée autour de trois adjoints et sept conseillers municipaux ayant une délégation.

4. Fixation du rang des adjoints

Vote : unanimité

Les trois adjoints restant n'occupant pas les trois premiers rangs mais le 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème}, les conseillers municipaux décident de faire remonter chacun des adjoints :

- 1^{er} rang : Delphine Bart
- 2^{ème} rang : Henri Arbeille
- 3^{ème} rang : Jérôme Lacroix

Les domaines délégués aux adjoints et aux conseillers municipaux seront énumérés lors de la séance du conseil municipal du 27 décembre 2016.

5. Désignation d'un délégué pour représenter la commune au SIVOM Côte Sud

Vote : unanimité

Madame Delphine Bart est désignée membre représentant la commune au sein du SIVOM Côte Sud :

- Comité syndical : déléguée avec Xavier Gaudio, Henri Arbeille
- Commission d'appel d'offres : membre titulaire avec Henri Arbeille (le membre suppléant est Xavier Gaudio)
- Commission de travaux et commission de finances : déléguée avec Xavier Gaudio, Henri Arbeille

6. Maintien à la commune de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Point retiré de l'ordre du jour : la loi Montagne 2 n'étant pas promulguée, le vote est reporté à la séance du conseil municipal du 27 décembre 2016.

7. Ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire

Vote : unanimité

Monsieur le maire que l'article 250 de la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron, permet au maire sous certaines conditions d'autoriser les dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an (auparavant 5 dimanches) aux commerces de détail alimentaire.

Les organisations patronales et syndicales départementales ont été consultées par courrier municipal. L'organisation syndicale représentative de l'établissement Leclerc a émis un avis favorable au travail les 12 dimanches après-midis.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur la proposition d'autoriser le maire à accorder par arrêté les 12 dimanches suivants : du dimanche 18 juin 2017 au dimanche 3 septembre 2017 inclus (demande de l'établissement Leclerc).

8. Distraction du régime forestier de la parcelle AP 131 d'une superficie de 168 m²

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de modifier la délibération du 15 septembre 2016 concernant la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée section AP numéro 130 d'une contenance de 1ha 86a 33ca (distraction rendue nécessaire afin d'agrandir le parc d'activités de Pédebert pour y installer de nouvelles activités et une pépinière d'entreprises) et d'y inclure la distraction de la parcelle AP 131 pour une surface de 168 m². Ce bout de parcelle ne nécessite pas le maintien du régime forestier.

FINANCES

9. Décisions modificatives du budget principal

Vote : unanimité

Rapporteur : Delphine Bart

La modification des crédits consiste à inscrire des crédits qui permettront de réaliser des travaux dans l'attente du vote du budget 2017 ; la décision modificative est équilibrée par l'inscription de recettes dont l'encaissement est supérieur au montant prévisionnel.

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/023	Virement à la section d'investissement	+ 152 000,00 €
Total		+ 152 000,00 €

Recettes de fonctionnement

C/752	Revenus des immeubles	- 700 000,00 €
C/7551	Reversement de l'excédent des budgets annexes	+ 700 000,00 €
C/6419	Remboursement CPAM, CUI-CAE	+ 12 000,00 €
C/7381	Droits de mutation	+ 140 000,00 €
Total		+ 152 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

C/2313-9430	Extension cantine Hossegor	+ 22 000,00 €
C/2313-9408	Yacht Club	+ 60 000,00 €
C/2313-9431	Réfection mur du Garden	+ 50 000,00 €
C/2313-9432	ADAP	+ 20 000,00 €
C/2313-9433	Hôtel de la Forêt	+ 70 000,00 €
C/2315-9434	Pluvial Soorts	+ 40 000,00 €
C/2315-9413	Vidéo surveillance	+ 10 000,00 €
Total		+ 272 000,00 €

Recettes d'investissement

C/10222	FCTVA	+ 25 000,00 €
C/10226	Taxes d'aménagement	+ 95 000,00 €
C/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 152 000,00 €
Total		+ 272 000,00 €

10. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vote : unanimité

Rapporteur : Delphine Bart

Les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants sont votés :

		AP	CP 2016	CP 2017
Budget commune				
AP16.003	Sécurisation avenue de Bordeaux	+ 380 000,00 €	- 290 000,00 €	+ 70 000,00 €
AP14.009	Boulevard du Front de mer	+ 121 443,04 €	+ 111 443,04 €	+ 10 000,00 €
AP16.004	Aménagement mairie	+ 30 000,00 €	- 340 000,00 €	+ 370 000,00 €
AP16.009	Pluvial Soorts	+ 700 000,00 €	+ 40 000,00 €	+ 660 000,00 €
Budget assainissement				
AP16.008	Zone Pédebert	+ 170 000,00 €		+ 170 000,00 €
AP10.010	Plage naturiste et villas	+ 300 000,00 €		+ 300 000,00 €

11. Convention avec l'architecte conseil de la commune

Vote : unanimité

La convention établie entre la commune et l'architecte conseil M. Hervé Soriano est renouvelée.

Monsieur le maire rappelle que sa mission porte sur la rédaction d'avis. Elle porte également sur la formulation de conseils sur les avants projets et demandes de permis de construire portant sur des opérations importantes ou présentant un impact particulier. M. Hervé Soriano assiste également le service de l'urbanisme, reçoit les pétitionnaires en amont des dépôts des demandes d'autorisation, peut participer aux réunions de la commission municipale d'urbanisme.

12. Gestion en régie des équipements du complexe du tennis

Vote : unanimité

Rapporteur : Christophe Gès

L'assemblée délibérante approuve la gestion de l'ensemble du complexe du tennis en régie directe.

A la demande de Cathy Montaut, Christophe Gès précise que cette modalité de gestion est une volonté communale compte tenu des difficultés rencontrées par l'association Tennis Club de Soorts-Hossegor. Les services municipaux assureront tout l'entretien des courts et des abords, continueront de gérer les droits des locations des courts de tennis : ainsi, le complexe du tennis sera intégralement géré en régie.

L'association sportive développera la pratique du tennis par l'intermédiaire de son école de tennis mais aussi l'organisation de nombreux événements tels que les tournois, stages etc ...

Une convention avec cette association sera établie afin de déterminer le nombre d'heures de courts que l'association aura besoin, ainsi que ses droits et obligations.

13. Convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD

Vote : unanimité

Rapporteurs : Henri Arbeille et Delphine Bart

La convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD est renouvelée pour un montant de 700 000 €.

Henri Arbeille précise qu'il s'agit de permettre à l'EHPAD d'utiliser l'excédent de trésorerie de la commune (qui ne peut le placer) afin d'éviter des frais financiers à l'établissement. Le plafond d'avances correspond au besoin prévisionnel culminant de trésorerie de l'EHPAD : il était de 1 100 000 € en 2013 et est aujourd'hui de 700 000 € (800 000 € en 2015).

Delphine Bart précise qu'une subvention d'investissement devra être versée par la commune lors du budget 2017 afin de permettre l'acquisition de matériels et de mobiliers et la réalisation de travaux dans l'établissement.

URBANISME

14. Mise en concordance des cahiers des charges des lotissements Ville Ouest, Quartier des Semis, Quartier Semis-extension, Quartier Ouest-Lac, Quartier Nord-Ouest-Lac, Lotissement du Signal, Lotissement des Cétoines, Lotissement Maurin, Lotissement Campourcy, Lotissement Labourse, Lotissement Baillon, Lotissement Longuefosse, Lotissement Yuccas Ouest, Lotissement Ballaren, Lotissement Pelotaris, Lotissement Barriere, Lotissement Benoist, Lotissement Ricklin, Lotissement Mazamétaine, Lotissement Pins Lac Océan, Lotissement Sabot avec les règles du Plan Local d'Urbanisme

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante acte la mise en concordance de ces lotissements avec les règles du Plan Local d'Urbanisme. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette mise en concordance.

15. Principe de mise en concordance des cahiers des charges des lotissements Boy et Brana, Canton d'Hiern, Pont d'Hiern extension tranche 1, Pont d'Hiern extension tranche 2, Golf rive sud, Golf extension, Super Golf, Remodolage Boy et Brana, Division Brisson-Destribats avec le Plan Local d'Urbanisme

Vote : unanimité

L'ensemble des conseillers municipaux approuve le principe de mise en concordance de ses lotissements avec les règles du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire précise que l'objectif est :

- assurer une égalité de traitement entre les habitants de la commune, qui peuvent se voir appliquer des règles d'urbanisme différentes sur la même zone, en contradiction avec le principe de légalité.
- assurer la sécurité juridique des projets de construction en permettant une identité des règles de fonds applicables

16. Avis sur l'enquête publique pour la construction d'une installation de méthanisation à Bénesse-Maremne

L'assemblée décide de reporter le vote de ce point au conseil municipal du 13 janvier 2017, afin d'avoir plus d'informations sur la construction de cette usine.

MARCHÉS PUBLICS

17. Adhésion au groupement de commandes avec le SYDEC relatif à l'achat d'électricité

Vote : unanimité

Rapporteur : Philippe Gelez

L'assemblée délibérante décide d'adhérer au groupement de commandes avec le SYDEC relatif à l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Philippe Gelez rappelle à l'assemblée que la commune avait adhéré au groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies. Il rappelle l'intérêt que la commune a d'intégrer ce groupement de commandes.

Cette nouvelle adhésion est simplement demandée du fait de l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique.

18. Adhésion au groupement de commandes avec le Centre de Gestion des Landes relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ des acquisitions, d'entretien et de maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « Zéro phyto »

Vote : unanimité

Rapporteur : Delphine Bart

L'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif aux acquisitions, entretien et maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro phyto » est approuvée.

Delphine Bart précise que les collectivités territoriales et les établissements publics, et plus généralement toutes personnes de droit public du département des Landes, se doivent de prendre en compte les obligations légales et réglementaires visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} Janvier 2017, compte-tenu des enjeux environnementaux, de santé publique et de prévention des risques professionnels liés à ce sujet.

Le Centre de Gestion des Landes est le coordonnateur de ce groupement de commandes ; Delphine Bart et Philippe Gelez sont désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant de ce groupement.

19. Adhésion au groupement de commandes MACS

Rapporteur : Delphine Bart

a) EPI, vêtements de travail et d'hygiène

Vote : unanimité

La signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes MACS et des communes du territoire de MACS en vue de la passation d'un marché pour l'achat d'Équipement de Protection Individuelle, de vêtements de travail et d'hygiène est autorisée.

La commune avait approuvé le 29 juin 2012 l'adhésion à ce groupement de commandes.

b) Contrôles périodiques obligatoires et maintenances diverses

Vote : unanimité

Le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôles périodiques obligatoires et de maintenances diverses entre la commune et les communes du territoire de MACS qui veulent adhérer est également approuvé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

20. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1^{er} avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Marchés à procédure adaptée

a) Reconduction du marché à bons de commande pour la fourniture de produits et de matériel d'entretien et de consommables jetables

Décision du maire du 10 novembre 2016

Le marché est reconduit pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 :

- Lot 1 : produits d'entretien avec la société Propur de St Paul les Dax
- Lot 2 : matériels d'entretien avec le groupe Pierre Le Goff de Blanquefort
- Lot 3 : consommables jetables avec la société Sopécal de St Sever

b) Achat d'une chargeuse et d'une mini-pelle

Décision du maire du 23 novembre 2016

6 candidats ont déposé une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de :

- Chargeuse : M3 Sud-Ouest pour un montant de 45 600 €TTC avec une reprise du tractopelle à hauteur de 11 000 €
- Mini-pelle : société AF BTP pour un montant de 37 800 €TTC avec l'option Fourniture d'une remorque pour un montant de 4 380 €.

c) Reconduction du marché de travaux de voirie sur le domaine privé communal

Décision du maire du 1^{er} décembre 2016

Le marché est reconduit pour la période du 18 avril 2017 au 18 avril 2018 avec la société SAS Soubestre.

21. Questions diverses

Néant

Monsieur le maire rappelle différentes dates dont celles des prochains conseils municipaux (27 décembre 2016 et 13 janvier 2017).

Delphine Bart rappelle les volontés du maire et celles de l'équipe municipale à savoir l'organisation de commissions générales internes avec tous les conseillers une fois par mois et la mise en place de réunions publiques par quartier.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée mardi 27 décembre 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h00.

Soorts-Hossegor, le 26 décembre 2016

Le maire,
Xavier Gaudio